

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
28 JANVIER 2020

DATE d'AFFICHAGE
10 FEVRIER 2020

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 36
Présents : 28
Votants : 33

L'an deux mille vingt,

le 4 février à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à l'Office de Tourisme de Damgan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Étaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. Jean-Pierre PRUNAUT, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Étaient Absents Excusés : MM. Joseph BROHAN, - Christian DROUAL, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - M. Eric LIPPENS, - Mme Yvette LOUER, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Bertrand ROBERDEL.

M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD

M. Christian DROUAL donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

M. Eric LIPPENS donne pouvoir à Mme Béatrice DENIGOT

M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET

Mme Marie-Odile JARLIGANT donne pouvoir à Mme Nathalie CALLE

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Marie LABESSE a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°22-2020 – ACHATS MARCHES PUBLICS - ADHESION A L'ASSOCIATION RESECO

Le Président propose au conseil d'adhérer à RESECO, anciennement Réseau Grand Ouest commande publique et développement durable (RGO), association Loi 1901, regroupant une centaine de collectivités territoriales (Régions, Départements, Communes) et d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), ayant notamment pour objectifs de :

- Créer une culture commune au sein des membres du réseau dans le domaine du développement durable à travers les achats durables,
- Aider les décideurs dans leurs politiques d'achat sur le plan technique et juridique,
- Mutualiser et partager les expériences,
- Connaître et informer sur les filières, les labels et les fournisseurs,
- Promouvoir le développement durable grâce aux achats responsables au travers de la commande publique.

Dans le cadre du PCAET approuvé le 17 décembre 2019 par le Conseil Communautaire, le service Marchés publics sera amené à participer activement aux différents enjeux de ce plan au travers du développement des achats durables. A ce titre, l'adhésion à l'association RESECO pourrait présenter différents apports sur cette thématique, notamment en étant :

- Une source d'information au travers de la restitution de divers groupes de travail portant sur l'intégration du développement durable dans les marchés de fournitures de bureaux, produits d'entretien, restauration collective, travaux de voirie,
- Une source de documentation sur les achats durables accessible en ligne (guides pratiques, exemples de DCE, informations juridiques et réglementaires, lettre d'infos trimestrielle),
- Un acteur pour la sensibilisation et la formation aux achats durables auprès des agents et des élus.

La cotisation annuelle, établie en fonction du nombre d'habitants de la commune, s'élève à 0,00 € pour l'année 2020.

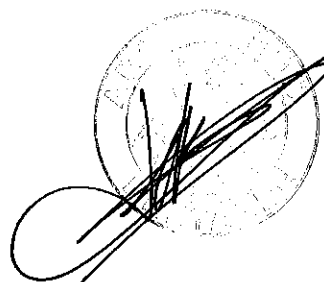
Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion à l'association RESECO,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 12/02/2020

Le Président,

A circular official stamp is partially obscured by a large, bold, handwritten signature in black ink. The signature is written over the stamp, which appears to contain the name of the commune and the title of the official.